Résultat de notre concours de mars

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **23 (1993)**

Heft 6

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Paris

Nouveau programme de visites
Prestations: Voyage en car, hôtel***, demi-pension, tour de ville de Paris et excursion à Versailles avec guides locaux, visites de la Cité des Sciences et d'Euro Disney, repas en route au retour.
Prix: Fr. 1260.- (membre MDA: Fr. 1190.-).
Dates: du 28 août au 3 septembre 1993 (7 jours).

Tyrol autrichien

Prestations: Voyage en car, séjour dans un hôtel**** dans un beau village tyrolien situé à 10 min d'Innsbruck, pension complète (sauf 2 repas de midi), tour de ville d'Innsbruck avec guide, excursion quotidienne, visites.
Prix: Fr. 1020.-(membre MDA: Fr.950.)
Dates: du 30 août au 5 septembre 1993 (7 jours).

Bulletin d'inscription

A retourner au MDA
CP 373, 1000 Lausanne 17
Tél. 021/23 84 33

Je désire recevoir le(s) avants-programme(s) pour le(s) voyage(s) suivant(s):

_____

_____

Je m'inscris/Nous nous inscrivons pour le(s) voyage(s) suivant(s):

_____

Nom: _____

Prénom: _____

Rue: _____

NP/Loc: _____

Tél: _____

Date et signature: _____

_____

Avis a tous les malentendants

Comment procéder lorsqu'une personne souffre d'une baisse d'audition:

Si vous avez remarqué que vous n'entendez plus bien la télévision, votre entourage, ou lorsque vous vous trouvez avec plusieurs personnes, veuillez faire contrôler votre audition auprès d'un audioprothésiste ou auprès d'un médecin ORL. Ceux-ci contrôleront vos oreilles et, pour le cas où vous auriez un bouchon de cérumen, il vous suffira de le faire ôter. Si vous souffrez d'une perte d'audition et qu'un appareillage acoustique vous est conseillé, voici la démarche à suivre:

Pour les personnes à l'AVS

Depuis le 1er janvier 1993, *l'AVS participe de 75% du prix d'un appareil acoustique, embout y compris.* Pour bénéficier de cette participation et à condition d'avoir le degré de perte d'audition selon le barême du CPT que l'AVS et l'AI appliquent, il faut remplir une demande AVS. Cela peut se faire aisément avec l'aide d'un audioprothésiste. Une fois que l'AVS l'aura reçue, elle donnera l'ordre au médecin ORL de votre choix de vous convoquer pour une expertise pré-appareillage. Le médecin enverra son rapport à l'audioprothésiste de votre choix et à ce moment-là pourront commencer les essais. Une fois l'appareillage terminé, le médecin ORL le contrôlera.
Un conseil: si vous avez de la peine à entendre, ne tardez pas trop à consulter, car plus on attend, plus on s'isole et puis ça sera plus difficile à s'adapter à réentendre!

Pour les personnes à l'AI

Nous vous rappelons que si l'AI vous a octroyé un appareil acoustique avant l'âge de la retraite, c'est un droit acquis à vie. Si l'appareillage ne donne plus satisfaction ou s'il y a une modification de votre perte auditive, l'AI prend en charge le renouvellement tous les cinq ans. Les réparations sont prises en charge et, depuis le 1er janvier 1993, *les piles sont remboursées.* Pour ce faire, veuillez conserver les quittances et factures et faites-les parvenir une fois par année au secrétariat AI pour remboursement.

Sylvia Berruex, audioprothésiste à la Fondation Centrales SRLS d'Yverdon-les-Bains

Resultats de notre concours de mars

Grand succès pour notre concours «Vacances à la montagne» du mois de mars. Nous avons reçu 373 réponses, dont 274 étaient exactes. Les bonnes réponses: deux réponses ont été admises pour la longueur totale des sentiers pédestres valaisans, du fait qu'une erreur s'est glissée dans la documentation remise à notre rédaction par l'Union valaisanne du tourisme. Les réponses exactes étaient 6000 km et 8500 km. Le fromage à découvrir dans le Jura est la tête de moine et la localité située entre Château d'Œx et le Col des Mosses où l'on fait un excellent fromage, c'est L'Etivaz. Par tirage au sort, le **premier prix a** été attribué à:

Mme Alice BARBAY, Yverdon, qui gagne une semaine pour deux personnes en Valais, offerte par l'Union valaisanne du tourisme.

Le deuxième prix:
Mme Elisa SCHAER, Villeneuve, qui gagne un appartement qui sera mis à disposition pour un séjour de deux personnes pendant une semaine, offert par l'Office du tourisme de La Sage.

Le troisième prix:
M. Marcel VEZ, Payerne, partira pour un week-end en demi-pension pour deux personnes à la montagne, il pourra choisir entre Château d'Œx, Rougemont et Rossinière.

Le quatrième prix:
Mme Gilberte JOSSERON de Genève, à qui l'on remettra quatre cartes pour deux personnes lui permettant de monter en télécabine de Château d'Œx à La Braye.

Le cinquième prix:
Mme Marguerite NUSSBAUM, Le Locle, qui recevra une entrée gratuite à la piscine de Tramelan, offerte par l'Office du tourisme de Tramelan.

Bravo à tous et merci de votre participation!